

## Au sommaire

### 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

**Urbanisme / Construction.** Modalités de mise en œuvre de l'expérimentation relative à la délivrance des autorisations d'exploitation commerciale

**Vente.** Action en cas de défaut de la chose vendue la rendant impropre à sa destination normale

### 7 ENTREPRISE

**Sociétés civiles.** Contestation par la société d'engagements pris par le gérant nommé sur la base d'un PV convaincu de faux

**Baux commerciaux.** Application de la clause résolutoire en cas de non-respect des délais de règlement des loyers

**Ouverture et extension des procédures collectives.** Effet de l'interruption de la prescription à l'égard de la caution

### 10 FAMILLE - PATRIMOINE

**Successions / Libéralités.** Mode de manifestation de la volonté du conjoint survivant de bénéficiaire du droit viager au logement

### 11 FISCAL

**Impôts locaux.** Actualisation des plafonds d'exonération de CFE pour 2024 dans les zones urbaines en difficulté

**Impôt sur le revenu.** Transcription du mariage à l'étranger postérieure au divorce et imposition commune

### 13 RURAL

**Vente.** Effet de l'erreur dans la DIA sur la décision de préemption par la SAFER

### 14 PROFESSION

**Notaires.** Le manque de vigilance du notaire ne suffit pas à le déclarer complice de l'escroquerie

## À LA LUNE

### Sort des stock-options lors de la liquidation de la communauté

Quand bien même la tendance actuelle au sein des sociétés par actions pour avantager et fidéliser certains salariés est plus à l'attribution d'actions gratuites (AGA) qu'à la mise en place de stock-options, les praticiens sont susceptibles d'être confrontés aux questions relatives au traitement de ces dernières lors de la liquidation de régimes matrimoniaux.

La preuve en est un arrêt publié de la Cour de cassation du 25 octobre dernier, qui énonce que si les droits résultant de l'attribution, pendant le mariage, à un époux commun en biens, d'une option de souscription ou d'achat d'actions, forment des propres par nature, les actions acquises par l'exercice de ces droits entrent dans la communauté lorsque l'option est levée avant sa dissolution.

> LIRE P. 1